

<http://www.observatoire-credit.be>

OU

Bulletin d'inscription

au XXII^{ème} colloque annuel
de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
le 27 octobre 2011

(Merci de compléter en majuscules)

Nom:

Prénom:

Organisme :

Fonction:

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Mail: _____

Cochez la case appropriée:

- ❑ Tarif normal : 100€
- ❑ Tarif assistants sociaux : 85€
- ❑ Tarif étudiants : 25€

TOTAL= €

S'inscrit au colloque et verse les frais d'inscription au compte
IBAN : BE91 0682 4452 2576, BIC : GKCCBEBB avec la mention du
nom + «Colloque 27.10.2011».

Signature

Plan d'accès



Renseignements pratiques

Lieu du colloque

Banque Nationale de Belgique - Auditorium
Rue Montagne aux Herbes potagères, 61
1000 Bruxelles

Accès par train, métro, bus: arrêt Bruxelles - Central

Langues de travail

Néerlandais/ Français
Une traduction simultanée est assurée

Inscription

Tarif : 100€
 Tarif assistants sociaux : 85€
 Tarif Etudiants: 25€
 La synthèse des interventions sera disponible gratuitement sur notre site internet à partir de février 2012
 Ces prix comprennent l'inscription, le dossier de documentation et le lunch.
 Dédit avec remboursement des droits d'inscription jusqu'au 21 octobre 2011.
 Pour les magistrats et le personnel des greffes, l'inscription sera prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire.
Avocats OBFG : 6 points

Information

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Château de Cartier- Place Albert 1er, n°38
B-6030 Marchienne-au-pont
Tél: 32-(0)71/33.12.59
Fax: 32-(0)71/32.25.00
E-mail: info@observatoire-credit.be



L'Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement

XXII^{ème} colloque annuel

Le crédit à la consommation

1991 - 2011

BRUXELLES
JEUDI 27 OCTOBRE 2011



La loi sur le crédit à la consommation a vingt ans. S'attachant à toutes les étapes de la relation de crédit, de la publicité aux défauts de paiement, la loi avait le souci tant de prévenir le surendettement que de réguler le marché.

Le colloque souhaite évaluer la manière dont les objectifs initiaux de la loi ont pu être rencontrés, comment la loi a trouvé sa place dans le quotidien des acteurs de terrain et quelles sont les principales préoccupations que ceux-ci conservent.

Moteur économique et créateur de bien-être, le crédit peut également être une cause de désastres. Comment éviter ces derniers tout en assurant le développement économique, la question reste d'une actualité préoccupante.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 8h30 Accueil
- 9h00 Présidente de séance : Françoise Masai, vice-gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et présidente de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE)

- 9h10 Informer et protéger les consommateurs de services financiers, Jean-Paul Servais, président de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA)

- 9h40 Les objectifs de la législation sur le crédit à la consommation, Robert Geurts, directeur général honoraire au SPF Economie

Evolution du rôle du crédit

- 10h10 Du crédit à la consommation à la consommation de crédits, Hélène Ducourant docteure en sociologie à l'Université de Lille 1

- 10h45 La fonction économique du crédit, Romain Duvivier, économiste, OCE

- 11h05 Pause

Le crédit à la consommation dans la vie quotidienne

Espoir, pièges, nécessité, banalisation, espoir, valeurs, mirage, le crédit est un miroir de notre société

- 11h25 Table ronde

Animateur :
Eddy Caekelberghs, journaliste

Danièle Bovy, Juriste à Test-Achats
Liesbeth Van der Auwera, députée fédérale
Béatrice Verhaegen, travailleuse sociale au service de médiation de dettes de la Free Clinic
Gérald Bogaert, administrateur-directeur d'Europabank
Autres intervenants

- 12h25 Questions/réponses avec le public

- 12h40 Déjeuner

Regards croisés sur la loi

La loi de 1991 et la récente directive européenne ont tenté de clarifier la relation de crédit. Pourtant les acteurs de tous bords, pointent ici ou là des incompréhensions, des manquements ou des insuffisances.

Les questions abordées concerneront principalement la manière dont la qualité de l'information, le système de contrôle et de sanctions, et l'application de la loi aux ouvertures de crédit, remplissent leurs objectifs.

- 14h00 Président de séance : Pierre Dejemepe, juriste

L'information

Françoise Colin, juriste, service de médiation de dettes du Groupe Action Surendettement
Christophe Luzzi, responsable du service juridique, COFIDIS Belgique
Répondant :

Reinhard Steennot, professeur à l'Institut de Droit Financier de l'Université de Gand (UGent)

Questions/réponses avec le public.

Le contrôle

Mohamed El Omari, coordinateur au Vlaams Centrum Schuldbemiddeling
Sandrine Clerckx, senior counsel à l'Union Professionnelle du Crédit (UPC-Febelfin)
Répondant :

Kathleen Sors, Inspecteur, S.P.F. Economie, DG Contrôle et Médiation

Questions/réponses avec le public.

L'ouverture de crédit

Lucie Devillé, responsable du service de médiation de dettes du CPAS de Namur

Pieter Geens, juriste au service de médiation de dettes du CPAS d'Heist-op-den-Berg et formateur pour le « Vlaams Centrum Schuldbemiddeling ».
Répondants :

Zoé Pletinckx, avocate au barreau de Bruxelles, avocat Janson Baugniet
Dominique Blommaert, avocat au barreau de Bruxelles, Janson Baugniet, collaborateur scientifique de l'Institut de Droit Financier de l'Université de Gand (UGent)

Questions/réponses avec le public

En guise de conclusion

- 15h40 *Le crédit à la consommation : facteur de progrès ou apprentissage de la résignation ?*

Eric Balate, avocat et chargé de cours à l'Université de Mons (UMons)
Frédéric de Patoul, avocat, Cairn Legal

- 16h20 Clôture des travaux et verre de l'amitié.